

DEPARTEMENT
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAATION
13 MAI 2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 mai 2022

Objet :

Convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Salon-de-Provence pour des achats standards de fournitures et services courants – avenant n° 13

ACTE TRANSMIS
EN SOUS-PREFECTURE

LE 23 MAI 2022

PUBLIE-LE 25 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle C à la MVA, sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN

Pouvoirs :

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLANCHARD

Monsieur Philippe ADAM a donné pouvoir à Madame Danielle MALLART

Absents excusés :

Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Jean Marie HOUIN, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, Madame Catherine VIVILLE, Monsieur David YTIER, Monsieur Farid ZERGUINE.

Secrétariat :

Madame Brigitte SOLER, Directrice du C.C.A.S.

Arrivée de Monsieur Ange CALENDINI à 17h15

Dans un souci de rationalisation et de mutualisation, il est apparu opportun d'envisager, tel que l'autorisait l'article 8 du Code des Marchés Publics, alors en vigueur, la mise en place d'un groupement de commandes entre la Commune de Salon-de-Provence et le Centre Communal d'Action Sociale.

Ce groupement, modifié successivement par douze avenants, intègre à ce jour les domaines suivants :

- fourniture de produits imprimés divers (hors communication)
- maintenance des alarmes incendie
- formation Sauvetage Secourisme au Travail

- formation Prévention et secours Civiques
- formation à l'entretien des locaux
- médecine professionnelle
- prestations de contrôles techniques périodiques et réglementaires
- fournitures de matériels et produits d'hygiène
- maintenance des alarmes anti-intrusion
- prestations de nettoyage des vêtements de travail et articles textiles divers
- entretien et réparation des véhicules
- maintenance des installations de climatisation et pompes à chaleur
- fourniture de postes informatiques
- contrôle des aires de jeux
- papiers blancs et couleurs pour impression
- fournitures et petits matériels de bureau
- contrats d'assurances et contrat d'assistance à la passation de ces contrats (hors assurance du personnel)
- tout domaine de formation professionnelle, dès lors que cela s'avère nécessaire
- Téléphonie mobile (acquisition de postes, abonnements et communication)
- abonnements Internet sites extérieurs (adsl / ftth)
- les terminaux de paiement électronique (acquisition, location, maintenance)
- la fourniture de vêtements de travail, EPI
- les prestations de transports collectifs occasionnels
- l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charge
- l'entretien et la maintenance des portes et portails automatiques
- l'entretien et la maintenance des matériels de cuisine

Aujourd'hui, la poursuite de la démarche de mutualisation et du travail collaboratif conduit à proposer d'étendre le champ de ce groupement de commande aux domaines suivants :

- Les services de téléphonie fixe
- La maintenance, le remplacement et les acquisitions d'extincteurs

Ces domaines seront ouverts au fur et à mesure des échéances des marchés de la ville.

Il est donc proposé, par avenant n°13, de prendre en compte cette nouvelle évolution du périmètre du groupement de commande.

L'ensemble des autres stipulations de la convention restent inchangées.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n°13 à la convention constitutive de groupement de commande ci-annexé
- **AUTORISE** Le Président ou le Vice-Président à signer cet avenant et tout document s'y rapportant

- **SE PRONONCE :**

POUR : Monsieur Stéphane BLANCHARD, Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean-Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN.

1 pouvoir Monsieur Philippe ADAM
1 pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE' at the top, 'CENTRE COMMUNAL DE SALON DE PROVENCE' around the bottom edge, and 'C.C.A.S.' in the center. The signature is a stylized, cursive 'S'.

Stéphane BLANCHARD
Vice-Président du C.C.A.S.